

# Information: La traite d'enfants

La traite des êtres humains est l'une des activités illégales les plus lucratives au monde. Une victime sur trois de la traite des personnes est un enfant. Ils traversent les frontières comme une marchandise, sont remis contre beaucoup d'argent à des parents désireux d'adopter, vendus pour travailler comme des esclaves ou poussés vers la prostitution



©UNICEF/UNO207365/2018

La traite des êtres humains et des enfants n'est pas un phénomène nouveau mais existe depuis longtemps dans de nombreux pays. Ce qui est nouveau, c'est son ampleur et les distances géographiques qui peuvent être franchies. Le terrain favorable à la traite d'enfants est toutefois resté le même: la pauvreté, la discrimination des femmes et des filles, le manque d'instruction et d'information, la discrimination ethnique, les crises politiques, les conflits armés, les catastrophes naturelles et les crises économiques. Les enfants qui courent le risque d'être victimes de la traite des personnes sont avant tout ceux qui vivent dans des conditions économiques et sociales extrêmes où ils se trouvent privés des structures habituelles, en particulier du réseau protecteur de la famille. Il faut ajouter à cela le danger couru chaque année par 28 pour cent des enfants de la planète que l'on n'a pas inscrits dans un registre à la naissance. Comme ils n'ont pas de papiers, il est possible de les enlever et de les transporter sans risquer d'être découvert. Les trafiquants d'êtres humains s'en prennent souvent à des personnes marginalisées ou en situations difficiles. Les criminels qui se livrent à la traite d'enfants ciblent des victimes issues de foyers extrêmement pauvres ou de familles dysfonctionnelles et des enfants abandonnés, privés de soins parentaux. Ils peuvent se retrouver victimes du travail des enfants, contraints à des travaux ménagers, exploités sexuellement, enrôlés comme soldats, mariés précocement, adoptés illégalement, exploités pour le sport (p. ex. comme jockeys de chameaux), contraints à la mendicité et victimes de trafic d'organes. Ils sont exposés à la violence, à l'exploitation et / ou aux abus sexuels.

## Une victime sur trois est un enfant

Il est presque impossible de trouver des statistiques fiables et précises sur les enfants victimes de la traite chaque année car c'est un problème caché. Au mieux, on ne peut qu'en estimer le nombre. Le portail mondial sur la traite des êtres humains ([migrationdataportal.org](http://migrationdataportal.org)) a enregistré 108 613 cas détectés et signalés en 2020, concernant des personnes issues de 175 pays. Cinq victimes sur dix identifiées étaient des femmes, un tiers des enfants (19% étaient des filles et 15% des garçons) et environ 20% des hommes adultes. On suppose en outre que les chiffres sont en hausse constante. Les réseaux criminels très bien organisés font des milliards de



Une victime sur trois est un enfant

francs de bénéfiques en se livrant à la traite (enfants et adultes). Souvent, les enfants sont transportés des pays moins développés vers les pays développés. Mais la plupart des victimes restent dans leur pays d'origine ou dans un pays proche.

## Exploitation des enfants

La traite d'enfants aux fins d'exploitation a lieu dans différents domaines : dans la prostitution, dans le travail domestique, dans les plantations, lors du recrutement d'enfants comme soldats par des groupes armés. Par ailleurs, des enfants sont forcés à commettre des actes délictueux ou à mendier. Les enfants sont souvent attirés par des « rabatteurs » du pays qui promettent un travail bien rémunéré à l'étranger ou dans une grande ville du pays. En réalité, les enfants sont traités comme de la marchandise et exposés à la violence et aux abus sexuels. Les enfants et leurs familles qui espèrent souvent que la vie sera meilleure ailleurs n'ont souvent pas conscience de ces dangers.

Les trafiquants courent généralement un risque très faible d'être découverts, car les lois sont souvent lacunaires ou insuffisamment appliquées. Mais même lorsqu'il est possible de découvrir des filières de trafiquants, les victimes renoncent à une dénonciation par crainte de persécution ou par honte.

## Engagement international contre la traite des enfants

L'article 35 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant datant de 1989 engage les États parties à prendre toutes les mesures pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants. L'article 35 est complétée par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ainsi que par le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Tous deux sont entrés en vigueur au plan international en 2002 et 2003. Le Conseil des droits de l'homme a par ailleurs désigné deux rapporteurs spéciaux : le rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ainsi que le rapporteur spécial sur la traite des personnes, en particulier la traite des femmes et la traite des enfants.

## L'aide de l'UNICEF

L'UNICEF s'investit pour la mise en œuvre de mesures étatiques et de solutions transfrontalières pour assurer la sécurité de ces enfants, notamment en développant des voies sûres et légales pour permettre aux enfants de se déplacer avec leur famille, y compris en accélérant les procédures de détermination du statut de réfugié et en supprimant les obstacles juridiques et pratiques qui empêchent la réunification des familles. L'UNICEF soutient des structures de prise en charge destinées aux victimes du trafic d'enfants, des permanences téléphoniques, la réunification des familles, l'assistance juridique des enfants. Afin de briser l'engrenage de la pauvreté qui favorise la traite d'enfants, l'UNICEF s'emploie à encourager dans le monde entier l'instruction scolaire des enfants. L'UNICEF soutient parallèlement des projets d'enregistrement des naissances, en particulier en Asie du Sud et en Afrique. En outre, l'UNICEF publie régulièrement de nouveaux résultats, expériences et conclusions qui servent de base à la lutte contre la traite des enfants dans le monde entier.

## Qu'est-ce que la traite des personnes?

«L'expression «traite des personnes» [désigne] le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte [...] ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages [...] aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend [...] l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail forcé [...], l'esclavage ou [...] le prélèvement d'organes.»

## Qu'est-ce que la traite des enfants?

Concernant les **enfants**, «le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une «traite des personnes» même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés [...]». Le terme «enfant» désigne toute personne âgée de moins de 18 ans.

*Art. 3 du Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, Nations Unies, New York 2000.*

## Plus d'informations:

[www.unicef.org/fr](http://www.unicef.org/fr)  
[www.childtrafficking.org](http://www.childtrafficking.org) (site en langue anglaise)

Dernière actualisation: février 2021

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a de 75 ans d'expérience dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide d'urgence. L'UNICEF se mobilise pour que les enfants puissent survivre et avoir une enfance préservée. La réalisation de programmes dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'instruction, de l'eau et de l'hygiène fait partie de ses tâches centrales, de même que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et le VIH/sida. L'UNICEF assure son financement uniquement grâce à des contributions volontaires; l'organisation est représentée en Suisse et au Liechtenstein par le Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein. [unicef.ch](http://unicef.ch)

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein  
Pfungstweidstrasse 10  
8005 Zürich  
Téléphone +41 (0)44 317 22 66  
[info@unicef.ch](mailto:info@unicef.ch) | [www.unicef.ch](http://www.unicef.ch)